

Économie & Politique Belgique

Moins de défauts sur les crédits logements

En 2015, le nombre de nouveaux défauts de paiement sur des crédits hypothécaires a baissé de 10%. En revanche, ils ont nettement augmenté pour les ouvertures de crédit.

ISABELLE DYKMANS

Au cours de l'année 2015, 1,67 million de nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés auprès de la Centrale des crédits aux particuliers, une évolution marquée par la forte hausse du nombre de crédits hypothécaires. Ce phénomène s'explique par les taux d'intérêt particulièrement bas, qui ont amené un grand nombre d'emprunteurs à refinancer leur crédit hypothécaire, d'autant plus que la Centrale prend également en compte les refinancements en interne, c'est-à-dire quand l'emprunteur refinance son crédit sans changer de banque. Ainsi, sur l'année, 621.326 nouveaux crédits hypothécaires ont été enregistrés, soit 40% de plus qu'en 2014 et deux fois plus qu'en 2013. Toutefois, ils se sont concentrés sur la première moitié de l'année avant de reculer, ce qui laisse présager que la vague de refinancements est bien derrière nous.

Les prêts à tempérament ont également eu la cote, vu que 596.621 nouveaux prêts ont été enregistrés (+ 17,2%). Le nombre de nouvelles ouvertures de crédit (réserve de cash) et celui des ventes à tempérament affichent quant à eux une baisse respective de 7,1 et 16,4%.

Moins de défauts

Au cours de l'année écoulée, 161.931 nouveaux retards de paiement ont été enregistrés. Cette augmentation de 4,4% est due exclusivement à l'accroissement des nouveaux défauts de paiement dans les ouvertures de crédit (+ 9,5%). Par contre, pour la

deuxième année consécutive, le nombre de nouveaux défauts de paiement concernant les prêts à tempérament et les crédits hypothécaires est en baisse. Les nouveaux défauts sur les crédits hypothécaires ont en effet plongé de 10%.

À la fin 2015, la Centrale comptait au final 547.515 contrats défaillants en cours (+ 4,7%). Le pourcentage de défauts de paiement a grimpé de 5,8 à 6,2% pour les crédits à la consommation mais est resté stable à 1,2% pour les crédits hypothécaires. Le montant moyen de l'arriéré s'élevait à 5.758 euros pour un crédit conso et à 40.454 euros pour un crédit logement.

Selon Romain Duvivier, économiste auprès de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, «les données de la CCP nous permettent d'être optimistes. Trois évolutions nous font espérer que, dans les années à venir, nous connaissons de moins en moins de situations de surendettement: le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué pour tous les types de crédit à l'exception des ouvertures de crédit, pour la première fois depuis 2007, nous enregistrons une diminution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant et par rapport aux années antérieures, moins de nouvelles procédures en règlement collectif ont été enregistrées dans la Centrale».

40.454 €

En 2015, le montant moyen de l'arriéré s'élevait à 40.454 euros pour un crédit logement.